

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de ATHIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE PRODUITS COMBUSTIBLES
par la Société MONTEA S.C.A

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 3 janvier 2019, une enquête publique environnementale est ouverte pendant 15 jours à partir du 28 janvier 2019, sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles sur la commune d'ATHIES par la Société MONTEA S.C.A.

M. Jean de Beaufort est chargé du suivi du dossier de la Société MONTEA S.C.A (Tél. : 01.83.92.25.01 – jean.debeaufort@montea.com).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie d'ATHIES siège de l'enquête, sise 1, Place du Maréchal Foch, le Lundi et le Mardi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30, le Mercredi et le Jeudi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 30 et le Vendredi de 13 H 30 à 16 H 30, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/drive/folders/1Wk37--wkePGJPgKQzmB6lmYkBmZO8JgX?usp=sharing>

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bailleul-Sir-Berthoult, Fampoux, Gavrelle, et Saint-Laurent-Blangy.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie d'ATHIES siège de l'enquête, du 28 janvier 2019 au 11 février 2019 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie d'ATHIES ou les formuler à M. André BERNARD, retraité du ministère de l'écologie, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 28 janvier 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 1^{er} février 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le lundi 11 février 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 28 janvier 2019 au 11 février 2019, à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation – MONTEA SCA – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'ATHIES ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation – MONTEA SCA, les informations relatives à ce projet.